

DÉLIBÉRATION n° 2025/120

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Attribution d'une participation à l'association du Golf de Lannemezan pour le grand prix de la ville

Considérant le Grand Prix de Golf de la Ville qui s'est déroulé le 29 juin 2025,
Considérant la volonté de la Commune de participer à cette manifestation sportive locale,
Considérant que cette participation peut être officialisée par le versement d'un montant de 1 500 €,
Considérant que cette participation sera régularisée budgétairement via la fongibilité des crédits votée le 8 avril 2025 lors du vote du budget,

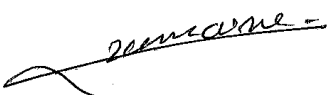
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- Le versement d'une participation à l'association du Golf de Lannemezan pour un montant de 1 500 €.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025